



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2024-072**

**PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2024**

# Sommaire

**DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER SUD-ATLANTIQUE / SECRETARIAT**

R75-2024-04-16-00006 - Décision composition CSA DIRM SA du 16 avril 2024

(177) (4 pages)

Page 3

DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER  
SUD-ATLANTIQUE

R75-2024-04-16-00006

Décision composition CSA DIRM SA du 16 avril 2024  
(177)



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Sud-Atlantique**

Secrétariat général

**Décision du 16 avril 2024**

**n° 177 portant nomination et désignation des représentants de l'administration  
et du personnel au comité social d'administration (CSA)  
de la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique et  
à la formation spécialisée du comité**

**Le directeur interrégional de la Mer Sud-Atlantique,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'État à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration ;

Vu la demande de modification d'un des membres suppléants de l'organisation syndicale FSU en date du 10 avril 2024, faite suite à la mobilité de Mr Laurent LE LOCK ;

**Décide**

## TITRE I<sup>ER</sup> COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1<sup>er</sup> : La composition des membres du comité social d'administration local de la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique, institué auprès du directeur interrégional, est la suivante :

- Le président : le directeur ou son représentant ;
- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines : la secrétaire générale ou son représentant.

Article 2 : la composition des membres nommés en qualité de représentants du personnel, au comité social d'administration local de la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique, créé auprès du directeur interrégional, décidée le 27 février 2024, est modifiée comme suit :

### 1. Membres titulaires

#### Au titre de l'organisation syndicale FSU

Madame DE FREITAS Anne-Sophie

Monsieur GUIGNARD Maxime

Madame MIRANDA Aurélie

#### Au titre de l'organisation syndicale CGT

Monsieur PREVOT Olivier

Monsieur GRILLON Olivier

#### Au titre de l'organisation syndicale CFDT

Monsieur PEUCH-CHIARAMONTI Ludovic

#### Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur TRIBOUILLOIS Stéphane

### 2. Membres suppléants

#### Au titre de l'organisation syndicale FSU

Madame GASQUARD Christine

Monsieur GACHET Frédéric

Madame THIAM Anne-Valérie

#### Au titre de l'organisation syndicale CGT

Madame DARNIS Fabienne

Monsieur SIMONNET Bastien

#### Au titre de l'organisation syndicale CFDT

Monsieur HUET Thierry

#### Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur MAGNIER Régis

## TITRE II - FORMATION SPÉCIALISÉE DE COMITE

Article 3 : Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration local de la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique est le président de ce même comité mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 4 : La composition des membres nommés en qualité de représentants du personnel, à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, décidée le 27 février 2024, est modifiée comme suit :

### 1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FSU

Madame DE FREITAS Anne-Sophie  
Monsieur GUIGNARD Maxime  
Madame MIRANDA Aurélie

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Monsieur PREVOT Olivier  
Monsieur GRILLON Olivier

Au titre de l'organisation syndicale CFDT

Monsieur PEUCH-CHIARAMONTI Ludovic

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur MAGNIER Régis

### 2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FSU

Madame GASQUARD Christine  
Monsieur GACHET Frédéric  
Madame THIAM Anne-Valérie

Au titre de l'organisation syndicale CFDT

Monsieur ROUJEAN Fabien

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Monsieur GOSSELIN Eric  
Monsieur SIMONNET Bastien

Au titre de l'organisation syndicale FO

Monsieur OTTINI Marc.

### TITRE III - DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 5 : les décisions suivantes sont abrogées :

- la décision du 06 janvier 2023 relative à la nomination et à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration (CSA) de la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique et à la formation spécialisée du comité.
- la décision du 27 février 2024 relative à la nomination et à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration (CSA) de la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique et à la formation spécialisée du comité.

Article 6 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 16 avril 2024

P/ Le directeur

**Christophe MÉRIT**  
Directeur interrégional adjoint de la mer  
Sud-Atlantique